



**DISPOSITIF INTEGRE  
INSTITUT THERAPEUTIQUE  
EDUCATIF et PEDAGOGIQUE**

**« Les Events »**

Siège Social - Administration – Direction  
4 rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE

Tél : 05 59 38 67 17 - Email : [secretariat@lesevents.fr](mailto:secretariat@lesevents.fr)

## DOSSIER MEDICAL PARTAGE (DMP)



### LE DMP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise les informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies...

Il vous permet de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui en ont besoin pour vous soigner.

L'accès au DMP est hautement sécurisé. A part vous, seuls les professionnels de santé autorisés et habilités peuvent l'alimenter et le consulter. Vous pouvez gérer les accès au DMP (ex : bloquer un professionnel de santé, supprimer une autorisation).

Vous êtes libre de demander à tout moment la fermeture du DMP.

Le DMP n'est pas obligatoire et n'a aucun impact sur les remboursements.

### LE DMP, C'EST POUR QUI ?

Chaque personne bénéficiant d'un régime de sécurité sociale dispose automatiquement d'un Dossier Médical Partagé. Seuls les professionnels de santé que vous autorisez et vous-même pouvez le consulter.

### CONSENTEMENT – ALIMENTATION ET CONSULTATION DU DMP

Votre consentement à la consultation et l'alimentation du DMP est considéré comme présumé. Vous pouvez vous opposer à ces accès comme le prévoit l'article R 1111-47 du Code de la Santé Publique.

Pour exercer vos droits ou obtenir plus d'informations sur le DMP par le DITEP Les Events, vous pouvez adresser votre demande à : [direction@lesevents.fr](mailto:direction@lesevents.fr) ou par courrier au 4 Rue du Saison - 64190 RIVEHAUTE.

Pour plus de renseignements : <https://www.monespacesante.fr/>

